

L'ALSACE 19/12/2010

## Pays de Ribeauvillé

# SCOT « Il faut bien vivre son territoire »

« C'est la première fois en tant qu'élu que je peux me projeter à trente ans », s'enthousiasme Henri Stoll, maire de Kaysersberg et président du syndicat mixte Montagne, Vignoble et Ried. « Il faut bien vivre son territoire et ne pas perdre d'espace », ajoute-t-il, pour insister une fois encore sur les enjeux du schéma de cohérence territoriale que les élus des communes de la zone Montagne-Vignoble et Ried sont venus approuver mercredi soir à Bennwihr. Cette réflexion sur le « *ménagement du territoire* » (lire *L'Alsace* du 9 juillet 2009) a abouti à la rédaction d'un énorme document, synthèse de quatre années de travail et de réunions.

Cette dernière réunion d'approbation s'est achevée par un vote : sur les 42 votants, sept personnes se sont prononcées contre, quatre se sont abstenues. Autant dire qu'une large majorité a adopté ce Scot.

S'il y a majorité, les opposants ont une nouvelle fourbi leurs argumentaires : même si le président du syndicat mixte souhaitait éviter de nouveaux débats, on a « *pinailé* » sur des termes juridiques. Prescriptions, recommandations ou préconisations, pour certains maires, ce n'est évidemment pas la même chose.

Ainsi, Pierre Bihl, maire de Berghheim, persiste dans son refus de

cautionner certains termes du Scot : « *Nous ne sommes pas favorables à la mise en place de prescriptions* », qu'il juge trop contraignantes. « *Faire un Scot sans prescriptions, c'est Cancun, c'est Copenhague, tous ces machins qui ne servent à rien !* », s'exclame Henri Stoll. Pourtant, certains élus, comme Richard Fuchs à Bennwihr, estiment qu'on aurait pu laisser plus d'initiative aux maires. « *Concernant le nombre de logements à l'hectare, on aurait dû le laisser en recommandation, pas en prescription* » selon lui. Même le grand hamster d'Alsace a eu à nouveau droit de cité. « *Pourquoi sommes-nous à nouveau dans l'aire de reconquête du*

*grand hamster ?* » demande encore Pierre Bihl. « *C'est une recommandation, pas une obligation* », précise Henri Stoll.

Il reste des phases administratives légales : le préfet a deux mois pour donner son avis. Le document devrait donc entrer en vigueur fin février-début mars. Et s'appliquer au plus vite. Pour autant, le Scot n'est pas figé : « *On a une vision à vingt ans, mais on peut le revoir dans dix ans, et évaluer les différentes mesures* », précise Pierre Adolph, vice-président du syndicat mixte, et maire de Beblenheim. Rendez-vous dans dix ans...

Isabelle Glorifet